

Le 9 mai 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île tenue le 9 mai 2022 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Kathy Burke
Johanne Clark
Nancy Clark
Katrina Keating

Greffière-trésorière adjointe: Maxine Matthews

Sont absentes:

Conseillères: Marlene Boudreau
Miranda Matthews

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2022-064 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2022-065 Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Entreprise Sociale les Îles – Demande de renouvellement de l'entente de service
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Adoption du rapport financier 2021 et le rapport du vérificateur externe
 - 2.1.3 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil

- 3.1 Programme F.A.I.R. 2022-2023 – Demande de financement
- 3.2 Programme F.A.I.R. 2022-2023 Offre d'emploi
- 3.3 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 3.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 3.5 Appel d'offres – Étude géotechnique – Chemin Wide
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022.

R2022-066

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022.

CORRESPONDANCE

N2022-067

Les membres du conseil ont obtenue une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

ENTREPRISE SOCIALE LES ÎLES – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE

La Conseillère Johanne Clark déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient des délibérations et au vote.

ATTENDU QUE l'entente de service entre la Municipalité de Grosse Île et l'Entreprise Sociale les Îles, laquelle accorde l'utilisation de l'infrastructure municipale pour offrir un service de garderie, a expiré le 8 avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'espace occupé au complexe municipal pour offrir ces services est toujours nécessaire jusqu'à l'ouverture du *Centre de la petite enfance* (CPE) ;

EN CONSÉQUENCE

R2022-068

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île, accepte par la présente, de renouveler l'entente de service qui accorde à l'Entreprise Sociale les Îles l'utilisation d'une partie du complexe municipal pour offrir un service de garderie.

QUE toutes les clauses et responsabilités des deux parties qui y sont décrites resteront les mêmes et en vigueur jusqu'à l'ouverture du *Centre de la petite enfance* (CPE).

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, l'entente de service avec l'Entreprise Sociale les Îles.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2022-069

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 avril 2022 au montant de 50, 072.57\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

R2022-070

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE le rapport financier 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe, présentés par la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, suite à la vérification effectuée par Corbeil, Boudreau & Associés Inc., comptables agréés, soient approuvés et adoptés conformément à la réglementation en vigueur.

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2022-071

La Mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a eue lieu mardi le 12 avril 2022 et pour la séance extraordinaire qui a eue lieu mardi le 3 mai 2022 et a présenté sa mise à jour aux membres du conseil en conséquence.

- Le projet de règlement de contrôle intérimaire numéro CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés à l'intérieur des zones agricoles et forestières a été déposé lors de la séance du 12 avril 2022 et le règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 3 mai 2022. Ce règlement de contrôle intérimaire restera en vigueur pendant la révision du schéma d'aménagement qui prendra entre 12 et 18 mois pour compléter.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

PROGRAMME F.A.I.R. 2022-2023 DEMANDE DE FINANCEMENT

R2022-072

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée à déposer une demande de financement dans le cadre du programme F.A.I.R. 2022-2023 afin d'embaucher les services d'un(e) journalier(ière) pour une période de quatorze (14) semaines pendant la saison estivale 2022.

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, le protocole d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre dudit programme.

PROGRAMME F.A.I.R. 2022-2023 OFFRE D'EMPLOI

R2022-073

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée à afficher une offre d'emploi, si la demande de financement dans le cadre du programme F.A.I.R. est acceptée, afin d'embaucher un(e) journalier(ière), à raison de 40 heures par semaine à un salaire de \$20.61 de l'heure pour une période de 14 semaines débutant le 13 juin 2022 et se terminant le 17 septembre 2022; la personne choisie travaillera au Site de la plage de la Grande Échouerie.

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

ATTENDU QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE

R2022-074

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro R2022-074, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU' ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

ATTENDU QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 8, 802.00\$;

EN CONSÉQUENCE

R2022-075

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2, 200.50 \$ pour l'exercice financier 2022.

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement de la Municipalité de Grosse Île pour l'exercice financier 2022.

QUE le montant annuel de 2, 200.50\$ à affecter à ce fonds pour les exercices financiers de 2023, 2024 et 2025 soit puisé à même le fonds général de la Municipalité de Grosse Île et prévu au budget annuel pour chacun des exercices financiers précités.

**APPEL D'OFFRES
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CHEMIN WIDE**

ATTENDU QUE deux (2) secteurs ont été identifiés comme problématiques sur le Chemin Wide et nécessiteront une étude plus approfondie afin de réaliser les travaux routiers prévus ;

ATTENDU QU' il a été recommandé par les ingénieurs à la FQM qu'une étude géotechnique soit réalisée sur le Chemin Wide afin de déterminer la manière la plus durable pour procéder avec les travaux routiers ;

EN CONSÉQUENCE

R2022-076

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE le Coordonnateur régional et Ingénieur municipal, Marc Lussier, soit autorisé, au nom de la Municipalité de Grosse Île, de procéder avec un appel d'offres, sur invitation, afin de réaliser une étude géotechnique sur le Chemin Wide.

QUE l'appel d'offres et les documents connexes soient transmis aux firmes d'ingénierie suivantes : GHD Groupe, Englobe Corp. et Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup inc.

QUE la Municipalité de Grosse Île procédera à un transfert de fonds à même son excédent de fonctionnement afin de défrayer les coûts de l'étude géotechnique.

PÉRIODE DE QUESTION

N2022-077

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2022-078

Sur une proposition de Johanne Clark, la séance est levée à 19h15.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe